

## **SONDAGE ET TIRAGE DES PRIX DE PARTICIPATION**

### ***Quand je vais au marché***

#### **Conditions**

Le prix de participation peut être transféré à une autre personne, mais il est non monnayable, ni remboursable.

Le tirage des prix de participation (deux certificats cadeaux de 150 \$ échangeables au Marché public de La Matanie) se fera le 16 octobre 2026 à 10h parmi tous les participants au sondage de la clientèle du Marché public de La Matanie pour la saison 2026 (1<sup>er</sup> juillet au 10 octobre 2026).

Une seule participation par personne et par numéro de téléphone sera acceptée et considérée dans le tirage au sort.

#### **Sélection des gagnants**

Au moyen d'un QR Code, les participants sont invités à répondre à un sondage portant sur leurs motivations à fréquenter le Marché public de La Matanie et sur les montants engagés à chaque visite. Le sondage peut se faire anonymement. Cependant, les personnes qui souhaitent participer au tirage doivent inscrire leur nom et numéro de téléphone.

Des affichettes du sondage seront disposées au Marché public de La Matanie durant toute la saison. Le sondage sera aussi accessible via la page du Marché public de La Matanie sur le réseau social Facebook et sur le site Web du Marché public de La Matanie.

Les gagnants seront avisés par téléphone dans les 24 heures suivant le tirage et leur nom sera publié sur la page Facebook du Marché public de La Matanie.

#### **Date limite de participation**

Les répondants ont jusqu'au 10 octobre 2026, 20h, pour compléter le sondage et courir la chance de gagner l'un des certificats cadeau.

#### **Conditions générales**

Le sondage est ouvert à tout participant du Canada âgé de 18 ans et plus. Les personnes utilisant un nom d'emprunt, un nom porte-bonheur, le nom d'une personne âgée de moins de 18 ans ou toute autre substitution de nom ne pourront bénéficier du prix offert dans le cadre de ce concours.

Toute personne gagnante consent à ce que son nom et sa photo puissent être utilisés à des fins publicitaires sans autres frais que le prix attribué.

Les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où elles seraient dans l'incapacité d'agir en

raison d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté, d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans leurs établissements ou dans les organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

La MRC de La Matanie décline toute responsabilité en cas de problème de transmission des sondages.

Toute personne peut obtenir copie des règlements de ce concours en consultant le site <http://marchepublicdelamatanie.com> ou en adressant une demande à cet effet à l'adresse suivante : [marchepublic@lamatanie.ca](mailto:marchepublic@lamatanie.ca).

Pour compléter le sondage : QR Code ou lien directement vers le sondage en ligne : <https://monopinion.lamatanie.ca/consultation/sondages/quand-je-vais-au-marche>.

### **Protection des renseignements personnels**

Les renseignements personnels recueillis par la MRC de La Matanie sont nécessaires pour l'administration et le traitement du sondage et du tirage des prix de participation. Ces renseignements seront traités confidentiellement. La MRC ne communiquera ces renseignements qu'à ses membres du personnel autorisés.